



DECISION DU PRESIDENT n° 25DC28

**SIGNATURE DU MARCHÉ N°25FCS05 DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET
D'ENTRETIEN DES BUREAUX DU SIVALOR A VALSERHONE**



Le Président du SIVALOR,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L 5211-10,

VU la délibération n° 20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président de :

- décider de la conclusion et de la révision des contrats d'entretien et de maintenance des locaux dans la limite des crédits prévus aux budgets ;
- prendre selon les dispositions du Code de la commande publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budgets, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution.

CONSIDERANT qu'il convient de maintenir les locaux administratifs du SIVALOR en parfait état de propreté ;

DECIDE

Article 1 : désigner le marché n°25FCS05 de prestations de nettoyage et d'entretien des bureaux du SIVALOR à Valserhône avec l'entreprise AC NETTOYAGE pour un prix annuel décomposé comme suit :

- Nettoyage du bâtiment administratif = 1 112,56 € HT ;
 - Nettoyage bâtiment modulaire à usage de sanitaires /douches = 124 € HT ;
- TOTAL pour 1 an = 13 350,72 € HT + 1 488 € HT = 14 838, 72 € HT.**

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'Ain ;
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax ;
- Madame la Directrice générale des services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le 1^{er} septembre 2025

Le Président,

M. Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après :
Transmission au contrôle de légalité le :
Publication le :



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20250901-25DC28-AU
Date de réception préfecture : 31/10/2025